

Affiché au
GRAND CAHORS le :
24 MAI 2018



Séance du 14 mai 2018 à 19 heures
Commune de CALAMANE –Salle des fêtes

*Aujourd'hui, le quatorze mai deux mille dix-huit, le Conseil communautaire du Grand Cahors, s'est réuni dans la
Commune de CALAMANE – Salle des fêtes*

Etaient présents :

53 titulaires dont 3 possédant une procuration
7 suppléants

• TITULAIRES : 53

ARCAMBAL
BELLEFONT-LA RAUZE
BOISSIERES
BOUZIES
CABRERETS
CAHORS

M. LABRO Didier, Mme TEULIERES Marcelle,
Mme FOURNIER Martine, M. NOUAILLES Serge, M. ANNES Jean-Pierre,
M. PARNAUDEAU Willy,
M. RAFFY Gilles,
M. SEGOND Dominique,
M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc, M. MUNTE Serge, Mme
LASFARGUES Geneviève, M. SIMON Michel, Mme BOUIX Catherine
(Arrivée à 19h45), M. BOUILLAGUET Vincent (Arrivé à 19h45), Mme
FAUBERT Françoise, Mme LENEVEU Hélène, M. SAN JUAN Alain, Mme
BOYER Noëlle, M. TESTA Francesco, M. COLIN Henri, M. DELPECH
Bernard, Mme LOOCK Martine, Mme BONNET Catherine,

CAILLAC
CALAMANE
CATUS
CIEURAC
CRAYSSAC
DOUELLE
ESPERE
FONTANES
FRANCOULES
GIGOZAC
LABASTIDE MARNHAC
LAMAGDELAINE
LE MONTAT
LES JUNIES
LHERM
MAXOU
MECHMONT
MERCUES
NUZEJOULS
PRADINES

M. TILLOU José,
M. DUJOL Jean-Paul,
M. TAILLARDAS Claude,
M. PEYRUS Guy,
M. JOUCLAS Guy,
Mme LANES Bénédicte, M. TREIL Jean,
M. PETIT Jean,
Mme VALETTE Roselyne,
M. GUILLEMOT Jean-Luc,
M. MOLINIE Romuald,
M. JARRY Daniel,
Mme ARNAUDET Véronique, M. CORMANE Jean-Pierre
M. MOUGEOT Jean-Paul, Mme VANBESIEN Joëlle,
Mme SIMON-PICQUET Agnès,
M. REIX Jean-Albert,
M. VIVIER Jean-Luc,
M. PRADDAUDE Jean-Paul,
M. DIZENGREMEL Ludovic,
Mme DESSERTAINE Brigitte,
M. MARRE Denis, Mme ROUAT Géraldine, M. STEVENARD Daniel, Mme
HILT Martine,
M. MIQUEL Gérard,
M. FIGEAC Philippe,
M. GILES Jérôme,
M. LAVAU Pascal,

• SUPPLEANTS : 7

CAILLAC
CALAMANE
CIEURAC

M. MARTIN Caroline,
M. FAURE Jean-Pierre,
M. GARD Michel,

FONTANES
FRANCOULES
LHERM
ST MEDARD

M. PLANAVERGNE Jean-François,
Mme LAVERGNE Lydie,
Mme SALANIE Jacqueline,
M. CICUTO Daniel,

Etaient excusés ou absents :

22 titulaires

CAHORS

Mme LAGARDE Geneviève, M. SINDOU Géraud, Mme HAUDRY Sabine
(procuration donnée à Mme FAUBERT), Mme DUPLESSIS-KERGOMARD
Elise, M. COUPY Daniel (procuration donnée à M. VAYSSOUZE-FAURE),
M. MAFFRE Jean-Luc, Mme RIVIERE Brigitte, M. DEBUISSON Guy,

CATUS

M. VAZ Victor,

CRAYSSAC

M. FOURNIER Christian,

ESPERE

Mme BOURDARIE Paulette (procuration donnée à M. PETIT),

LABASTIDE DU VERT

M. CANCEIL Philippe,

LABASTIDE MARNHAC

Mme CALMON-LAGARRIGUE Marie,

MERCUES

Mme RIVIER-DELFAU Isabelle,

MONTGESTY

M. GALTHIE Jean-Noël,

PONTCIRQ

M. CHATAIN Thierry,

PRADINES

M. LIAUZUN Christian,

ST GERY-VERS

M. BORIES Olivier,

ST MEDARD

M. FERNANDEZ Pierre,

ST PIERRE LAFEUILLE

M. GILBERT Joël,

TOUR DE FAURE

M. PECHBERTY Jean-Jacques,

TRESPOUX-RASSIELS

M. DIOT Fabrice,

Etaient excusés ou absents :

15 suppléants

BOISSIERES

Mme GARRIGOU Isabelle,

BOUZIES

Mme MARMIESSE Yvette,

CABRERETS

M. PAULIN Peter,

GIGOUZAC

M. OUVRARD François,

LABASTIDE DU VERT

Mme SOLIVERES Hélène,

LES JUNIES

M. BARDINA Fabien,

MAXOU

M. CHASTAGNOL Gérard,

MECHMONT

M. PONS Stéphane,

MONTGESTY

M. LEFEBVRE Jean-Yves,

NUZEJOULS

M. BESSEDE Arnaud,

PONTCIRQ

M. SOULIER Yves,

ST CIRQ LAPOPIE

M. DECREMPS Frédéric,

ST DENIS CATUS

M. RAFFY Bernard,

ST PIERRE LAFEUILLE

M. BONNET Frédéric,

TOUR DE FAURE

M. EYROLLE Jean-Louis,

Secrétaire de séance :

M. MOLINIE Romuald,

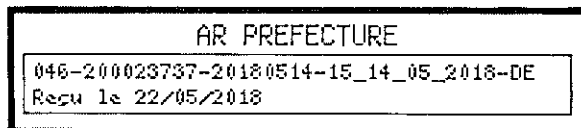
L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

Service : Direction du développement - Service développement économique

Objet : Appel à projets FISAC (Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce) –
Convention de reversement entre le Grand Cahors et la Ville de Cahors

A été adopté à l'unanimité

Délibération n° 15 GRAND CAHORS le :
Affiché au
24 MAI 2018



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND CAHORS

Séance du 14 mai 2018
Rapporteur : Denis MARRE

Rédacteur : Aurélien MASSY
Direction du développement - Service développement économique

Objet : Appel à projets FISAC (Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce) – Convention de reversement entre le Grand Cahors et la Ville de Cahors

Mesdames, Messieurs,

Dans un contexte national de mutation profonde de l'offre (essor du e-commerce, ...), mais également d'évolution de la demande (recherche de conseils, de services, de connaissance du produit de la part du client, ...), le commerce, l'artisanat et les services de proximité doivent s'adapter pour se démarquer et jouer pleinement leur rôle de moteurs économiques et sociaux des territoires, notamment urbains et ruraux.

Les Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC) relancés par l'Etat sous de nouvelles modalités constituent un précieux outil de soutien au développement des politiques locales de consolidation et d'évolution du commerce et de l'artisanat. En cela, la modernisation, la diversification, l'accessibilité et la sécurité des entreprises commerciales et artisanales constituent des priorités d'intervention du fonds.

A Cahors, ces fonds accompagnent utilement le projet « Cahors, Cœur d'agglomération » qui s'attache à conforter le rôle de la centralité, cœur commerçant du bassin de vie, et à favoriser un véritable changement d'échelle grâce à la mobilisation d'outils novateurs et performants. Cela s'inscrit pleinement dans nos actions engagées ou à venir telles que l'aide à la rénovation des vitrines commerciales, l'animation du commerce de centre-ville, la mise en œuvre de zones de rencontre dans le cœur commerçant ou encore le lancement d'une étude de programmation pour le réaménagement des Halles de Cahors.
En permettant au territoire de bénéficier du FISAC, c'est l'enjeu que représente le commerce de centre-ville, dans sa richesse et sa diversité, qui sera conforté.

Par décision n° 16-1648 en date du 28/12/2016, le Ministre en charge du commerce et de l'artisanat a attribué à la Communauté d'agglomération du Grand Cahors, en tant que porteur de la candidature au titre de sa compétence en matière de développement économique une subvention de 99 810,00 € pour le financement de l'opération collective engagée sur le **centre-ville de Cahors**. Cependant, l'ensemble des actions sera réalisé sous maîtrise d'ouvrage Ville de Cahors, compétente en matière de commerce, qui engagera les dépenses en fonctionnement et en investissement. **Il convient donc de reverser la totalité des subventions FISAC à la Ville de Cahors et de signer une convention dans ce sens.**

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

- a- D'autoriser M. le Président, ou son représentant, à reverser la totalité de la subvention FISAC accordée au Grand Cahors à la Ville de Cahors ;
- b- D'autoriser M. le Président, ou son représentant, à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire adopte les propositions du rapporteur.

Pour extrait certifié conforme.

Le Président,

Jean-Marc VAISSOUZE-FAURE